

Conseil Municipal du 30 Août 2021

L'an deux mil vingt-et-un

Le trente août à dix-sept heures :

Le Conseil municipal de la commune de MIREMONT 31190

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

À la Salle Polyvalente de Miremont afin de respecter les distanciations sociales,

Sous la présidence de M.BAURENS Serge, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 Août 2021

Secrétaire de séance : Sonia POBLE

Présents : BAURENS Serge, DIDIER Claude, MONIER Cathy, RAMOS Jean-Louis, POBLE Sonia, BOURGOUIN Jeannine, BILLA Thi-Maï, MEYER Gérald, FLORIVAL Guy, CORET Alexandra, LAJUX Xavier.

Absents excusés : MINATEL Thierry

Absents non excusés : DIDIER Éric, FEDOU Emmanuelle

Absents ayant donné pouvoir : COQUILLAT Laurence donne pouvoir à FLORIVAL Guy

FRITZ Sandrine donne pouvoir à POBLE Sonia

LAHCINI Yasmina donne pouvoir à BOURGOUIN Jeannine

CALMEL Thomas donne pouvoir à LAJUX Xavier

DAGUERRE Olivier donne pouvoir à BILLA Thi-Maï

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Sonia POBLE, à l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions.

ORDRE DU JOUR - Session ordinaire

A Délibérations :

- 1- Modification durée hebdomadaire de travail – Emploi permanent d'Adjoint Territorial d'Animation 2^{ème} classe à temps non complet.
- 2- Modification durée hebdomadaire de travail – Emploi permanent d'Adjoint Territorial d'Animation 2^{ème} classe à temps non complet.
- 3- Recrutement d'agents contractuels au sein de la Commune de Miremont – Accroissement temporaire d'activités, emplois saisonniers, remplacement d'un agent temporairement indisponible – Création de postes.

B Questions diverses :

La Séance est ouverte à 17H05.

DELIBERATIONS :

Délibérations :

1. Modification de la durée hebdomadaire de travail – Emploi permanent d'Adjoint territorial d'Animation 2^{ème} classe à temps non complet (47/21)

(01/3008/2021 – Personnel Communal)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération en date du 13 septembre 2016 créant l'emploi permanent d'adjoint territorial d'animation 2^{ème} classe, pour une durée hebdomadaire de 25 heures.

Vu la demande de l'agent,

Considérant que la modification du poste à temps non complet n'excède pas 10% de la durée hebdomadaire de travail initiale,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint territorial d'animation permanent à temps non complet afin de satisfaire à la demande de l'agent.

Après avoir entendu le Maire, dans ses explications et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

Décide :

De porter, à compter du 01 septembre 2021, de 25 heures à 22.6 heures la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint territorial d'animation permanent à temps non complet.

2. Modification de la durée hebdomadaire de travail – Emploi permanent d'Adjoint territorial d'Animation 2^{ème} classe à temps non complet (48/21)

(02/3008/2021 – Personnel Communal)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération en date du 13 septembre 2016 créant l'emploi permanent d'adjoint territorial d'animation 2^{ème} classe, pour une durée hebdomadaire de 21 heures.

Vu la délibération en date du 09 octobre 2018 portant modification de la durée hebdomadaire du poste permanent d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe de 21 à 25 heures,

Vu la demande de l'agent,

Considérant que la modification du poste à temps non complet n'excède pas 10% de la durée hebdomadaire de travail initiale,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint territorial d'animation permanent à temps non complet afin de satisfaire à la demande de l'agent.

Après avoir entendu le Maire, dans ses explications et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

Décide :

De porter, à compter du 01 septembre 2021, de 25 heures à 23.6 heures la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint territorial d'animation permanent à temps non complet.

3. Recrutement d'agents contractuels au sein de la Commune de Miremont – Accroissement temporaire d'activités, emplois saisonniers, remplacement d'un agent temporairement indisponible – Création de postes (49/21)

(03/3008/2021 – Personnel Communal)

Vu la délibération 34/21 du 27 mai 2021, par laquelle le conseil municipal autorise le recrutement d'agents contractuels au sein de la commune de Miremont pour accroissement temporaire d'activité, emploi saisonnier, remplacement d'un agent momentanément indisponible,

Compte tenu des remarques émises par Madame la Trésorière en ce sens que la délibération citée ci-dessus ne faisait qu'autoriser le maire à recruter, il convient de se prononcer à nouveau sur la création de ces postes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 12 mars 2012, modifiant les articles 3 à 3-7 de la loi du 26 janvier 1984. Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire annuellement de prévoir et d'anticiper les besoins en recrutements d'agents contractuels. En effet, des situations imprévisibles telles que l'absence d'un agent momentanément indisponible, un accroissement temporaire d'activité ou un besoin saisonnier au sein des services doivent être envisagées afin d'assurer la continuité du service.

Après avoir rappelé aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de pallier l'absence de certains agents dont le remplacement s'avère indispensable et de veiller à la continuité du service, Monsieur le Maire informe ces derniers qu'il convient de procéder à **la création** de plusieurs postes en contrat à durée déterminée pour l'année 2021, conformément au tableau annexé à la présente délibération.

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le conseil municipal, à 16 voix pour, 0 voix contre :

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter en tant que besoin des agents non titulaires dans les conditions fixées par la loi du 12 mars 2012 pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles, palier un accroissement temporaire d'activité ou besoin saisonnier, à créer des poste en contrat à durée déterminée pour l'année 2021, conformément au tableau annexé à la présente délibération.

MANDATE Monsieur le Maire à toute fin d'engagement de la procédure de recrutement correspondante,

CHARGE ce dernier de prévoir les crédits budgétaires nécessaires au budget 2021 de la commune de Miremont.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Tableau de création de postes – Postes à durée limitée (Annexe 03/3008/2021 -01)

Annexes du Conseil Municipal du 30 Août 2021

Tableau de création de postes – Postes à durée limitée (Annexe 03/3008/2021 -01)

commune de Miremont

ouverture de postes en contrat à durée déterminée année 2021

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE
Technique			
Adjoint technique	C	1	14
Adjoint technique	C	1	26.3
Adjoint technique	C	1	20.10
Adjoint technique	C	1	8
TOTAL		4	

QUESTIONS DIVERSES :

Pas de questions diverses à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, aucun conseiller ne demandant la parole, la séance est levée à 17H15.

ONT SIGNE le présent procès-verbal : tous les membres présents.

Fait et clos à MIREMONT, les jours, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.